

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Antananarivo, le 24 JAN 2008

SECRETARIAT GENERAL

NOTE

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

à

DIRECTION DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION DOUANIERES

Messieurs LES RECEVEURS DES DOUANES

SERVICE DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION DOUANIERES

OBJET : Contrôle Civio des véhicules neufs importés par des particuliers.

TOAMASINA

N° M189 MFB/SG/DOU/SUR/SUR

Dans l'attente de la mise en place d'une base de données fiable en matière de véhicules, Messieurs les Receveurs sont informés que les véhicules neufs importés par des particuliers seront désormais soumis au contrôle CIVIO au même titre que ceux d'occasion.

La présente prendra effet dès sa réception.

Copie à tous les inspecteurs et me rendre

Signature: VOLA RAZAFINDRAMIANDRA Ramiandrasoa
Circular stamp: MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET, DIRECTION GENERALE DES DOUANES

- pie à :
1. le Président Directeur Général de Gasy Net : « pour application »
1. le Président du Groupement des concessionnaires : « pour information »

DOUANE TAMATAVE - PORT
ARRIVER 07 FEB 2008
N° 636